



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2022
REUNIONE DI U 24 DI NUVEMBRE DI U 2022

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2022
REUNION DU 24 NOVEMBRE 2022

N° 2022/O2/73

Question orale déposée par Serena BATTESTINI
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : LES DANGERS DE LA DIVAGATION ANIMALE.

La question récurrente de la divagation animale met manifestement en relief ce qu'est la Corse assujettie à un système de dépendance et d'abandon : un pays sous développé.

Il fut un temps où les familles, les éleveurs géraient avec intelligence et respect pour autrui, pacage et déplacement animal.

La mutation sociétale, la transformation sociale agro-pastorale en une toute autre structuration économique basée sur la spoliation, la dépendance et la spéculation ont engendré une situation d'incurie et de désinvolture.

L'accaparement, le fractionnement et la division foncières ont eu raison d'une évolution de l'organisation animalière d'élevage.

Des milliers d'animaux sont aujourd'hui recensés. Actuellement ce sont 60.000 animaux divagants dénombrés, 30.000 censés appartenir à des propriétaires et 30.000 présentés comme ensauvagés.

Dans ce contexte, les nuisances engendrées sont multiples (matérielles, environnementales, sanitaires, etc...) et dangereuses : elles sont attentatoires à la vie humaine.

À cet égard, on ne compte plus les répétitions d'accidents de la route ou d'agressions sur les chemins voire même sur les propriétés des victimes. Les conséquences sont souvent dramatiques voire fatales pour les personnes impliquées.

Malgré cet état des lieux, qui n'est malheureusement que trop connu, et malgré la réalité d'un dispositif juridique et pénal du système dominant en vigueur, la question continue de se poser avec acuité.

Elle interpelle les services publics qui ont en charge la garantie des intérêts moraux et matériels du citoyen mais qui dans ce cadre-là, ont laissé place au « lascia corre » et où la démission le dispute à la lâcheté...

Faire du maire le seul responsable de la situation relève de l'irresponsabilité.

Aujourd'hui l'organisation territoriale de la Corse, régie selon le principe de libre administration des collectivités, avec tout ce que cela suppose en termes de coordination et de synergie des différentes institutions concernées, implique que ce grave problème soit enfin pris à bras le corps, et dans sa globalité.

La force et la pertinence de notre capacité à se saisir du sujet posé, à nous autogérer, aux antipodes des fausses solutions découlant du système de dépendance imposé, doivent nous amener à prendre collectivement les initiatives qui s'imposent.

Il est grand temps d'appliquer enfin et concrètement de nouvelles et audacieuses mesures afin de réduire drastiquement les nuisances sanitaires, culturelles et environnementales, et dangers accidentogènes et mortifères.

Si la mise en fonction du programme "Bulus", en filière bovine, avec enregistrement, identification et traçabilité, paraît comme une des premières réponses à apporter, d'autres initiatives concomitantes sont tout autant attendues.

Compte tenu de la multiplicité des problèmes posés par la divagation, avec l'engagement des institutions et des organismes que cela suppose, notre question est la suivante :

Quelles actions d'envergure à la hauteur de la tâche dévolue comptez-vous prendre dans un court avenir pour mettre enfin un terme à ce qui caractérise de façon aussi caricaturale que gravissime la divagation des animaux ? Quand comptez-vous faire reconsidérer le poids de la vie humaine au bord des routes, mais aussi dans nos pievi et paesi ? Quel plan réel de sécurité pourra être enfin mis en œuvre ? Quelle place de développement entendez-vous enfin donner à l'organisation des animaux d'élevage en Corse ?